

L'école s'associe aux consulats pour promouvoir langues et cultures d'origine

Le nouveau consul d'Italie fait de la promotion nationale une priorité. Il veut développer les cours d'italien au Cycle et au primaire

L'école genevoise compte près de 42% d'élèves dont les parents déclarent une autre langue que le français comme première langue parlée. Pour les intégrer au mieux et leur permettre de valoriser leur langue et leur culture d'origine, le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) collabore étroitement avec les consulats et les associations. «Il s'agit de créer des liens entre les cultures et de valoriser la langue d'origine, sur laquelle l'élève va pouvoir s'appuyer pour apprendre le français, explique Pierre-Antoine Preti, porte-parole du DIP. Plus un enfant est structuré dans sa langue, plus vite il accèdera à la langue de scolarisation.»

L'italien est aux avant-postes de

cette collaboration avec le DIP. Le nouveau consul d'Italie à Genève, Antonino La Piana, a fait de la promotion nationale une priorité. «Nous voulons soutenir le plus possible notre langue et notre culture, et également pouvoir les transmettre aux non-italophones intéressés.»

Ainsi, depuis l'an passé, l'italien est proposé au Cycle par des professeurs de l'ambassade en cours facultatif hors temps scolaire. Une offre mise sur pied avec le DIP, qui va s'étoffer à la rentrée. «Nous proposerons désormais plusieurs niveaux, de débutant à avancé», détaille Damiano de Paola, directeur du service scolaire au consulat. Les cours s'organiseront par rive, tous les mercredis. Le porte-parole du DIP ajoute qu'un tel service «répond aux exigences d'HarmoS (ndlr: concordat suisse sur la scolarité obligatoire), qui prescrit que l'enseignement facultatif d'une troisième langue nationale soit proposé à l'école obligatoire». Un cours de

perfectionnement, au Collège, a aussi été instauré.

Au primaire, l'offre est bien ancrée depuis plusieurs années: le consulat propose aux italophones un après-midi par semaine de cours, de la 3P à la 5P (6 à 10 ans). La note d'italien est intégrée au bulletin scolaire. L'an passé, 80 heures de cours ont été dispensées chaque semaine au primaire, dans seize lieux. Le tout sur le temps scolaire, un privilège justifié par le statut de langue nationale. Mais n'est-ce pas problématique de manquer des heures de maths ou de français? «Il est convenu que durant ce temps, aucune notion nouvelle ne sera introduite et aucune évaluation importante effectuée», répond Pierre-Antoine Preti.

Outre l'italien, une vingtaine d'autres langues sont proposées en cours facultatif, du finnois au kurde, hors temps scolaire. Tous les cours doivent être laïques et apolitiques. **Aurélié Toninato**
 @a_toninato